



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>

Fédération de la Libre Pensée des ALPES-MARITIMES
5 Boulevard Saint-Georges – 06400 CANNES
Courriel > librepensee06@gmail.com
Blog > <http://librepensee06.over-blog.com>

Monsieur le PRÉFET
C A D A M
147 Boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

OBJET : Laïcité et Élus Locaux
Respect de l'application de la loi du 09.12.1905
DEMANDE D'AUDIENCE

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de vous **rappeler nos lettres du 21 avril et du 10 juin 2023** par lesquelles nous attirions votre attention sur le fait que certains élus nationaux ou municipaux de notre département se permettent, en tant que tels, de solliciter régulièrement les citoyens de leur commune ou circonscription pour leur proposer de participer à des cérémonies religieuses, notamment à des messes ou à des processions catholiques.

Vous nous avez répondu le **5 mai** que vous aviez demandé aux services du Secrétaire général de procéder à un examen attentif de notre requête.

Il se trouve que le cas évoqué dans notre lettre du 21 avril est loin d'être unique dans notre département, avec entre autres, l'invitation du maire de Beausoleil au centenaire du sanctuaire Saint Joseph pour le 18 mars, récurrence de la mairie du Cannet pour le 29 mai avec apéritif offert par la Mairie, présence du maire de Cannes à la cérémonie religieuse des îles de Lérins du 18 mai annoncée en tant que telle par la presse locale même si M LISNARD s'en défend, appel de M ESTROSI à la cérémonie du vœu à Nice.

Nous devons aujourd'hui rajouter le président du département M. GINESY, la députée Mme MASSON, les cinq maires de la vallée de la Roya, le maire de Menton M. JUHEL, deux vice-présidents du département et une conseillère départementale qui invitent la population à une bénédiction. (cf. invitation jointe).

Monsieur le Préfet, il nous semble urgent que vous rappeliez aux élus de notre département qu'ils doivent respecter la loi de 1905 et qu'ils ne peuvent, en tant que tels, appeler ou participer à des cérémonies religieuses.

Nous souhaiterions pouvoir nous entretenir avec vous de ces états de fait contraires à la loi républicaine.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre bienveillance une audience afin de pouvoir aborder ces questions avec vous et examiner quelles actions relevant de votre champ de compétences peuvent être mises en œuvre pour que la loi commune soit enfin respectée par toutes et tous.

Dans cette attente, et restant à votre disposition pour expliciter notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre parfaite considération.

M. Pierre-Jean FAUGIER

Président de la Fédération des Alpes-Maritimes
5 bd St Georges 06400-CANNES

[Cannes, le 5 juillet 2023](#)

P. J : Invitation à la « Bénédiction de la galerie paravalanche de Castérino »
Communiqué du groupe Élisée Reclus de la Libre Pensée – Menton
Lettre à la députée Alexandra Masson
Lettre à monsieur Charles Ange Ginésy, président du département
Lettre à monsieur Daniel Alberti maire de La Brigue (identique aux 5 autres maires)